Comité international contre la répression

pour la défense des droits syndicaux et politiques — fondé en 1976

COMMUNIQUÉ

Paris, le 26 octobre 2026

Affaire Keziah Nuissier : La victime sur le banc des accusés !

Le Cicr appelle à la relaxe de Keziah, à la poursuite des auteurs des violences et à la vérité et la justice sur le chlordécone

Les **9 et 10 novembre 2026**, Keziah Nuissier, artiste tambourinaire de bèlè et militant martiniquais contre l'empoisonnement au chlordécone, comparaîtra comme **prévenu** devant le tribunal judiciaire de Paris, sur plainte des gendarmes qui l'ont interpellé à Fort-de-France le 16 juillet 2020. Six ans après les faits, aucune des plaintes qu'il a déposées contre les forces de l'ordre n'a abouti. Le Comité international contre la répression lui apporte son soutien plein et entier.

Le 16 juillet 2020, lors d'une mobilisation contre le chlordécone à Fort-de-France, Keziah, alors étudiant de 21 ans, est menotté puis roué de coups par plusieurs gendarmes et un policier. Les images filmées depuis un immeuble voisin, devenues virales, montrent un jeune homme frappé à terre, blessé à la tête, traîné derrière un fourgon. Un témoin crie : « Arrêtez, vous allez le tuer ! ». Placé en garde à vue sans soins adaptés, hospitalisé plusieurs jours, Keziah en garde des séquelles durables — strabisme sévère, migraines, vertiges — qui l'ont contraint à interrompre ses études et ont nécessité une opération de l'œil en 2024.

Depuis, Keziah a porté plainte pour violences, actes de torture et de barbarie, et pour faux en écriture publique, les nombreuses vidéos contredisant la version des procès-verbaux selon laquelle il aurait porté les premiers coups. Dossiers égarés, dépaysements successifs, reports, audition de la partie civile jamais réalisée, non-lieu dans la procédure pour faux (frappé d'appel) : ses démarches se sont heurtées à un véritable **déni de justice**. Seule la plainte des gendarmes contre lui a prospéré. Face à ces dysfonctionnements, sa défense engage désormais la responsabilité de l'État en assignant l'Agent judiciaire de l'État.

Le Cicr tient à rappeler que l'origine de cette affaire est **le scandale du chlordécone**. Ce pesticide, dont la toxicité était connue dès la fin des années 1960, a été autorisé par dérogation aux Antilles jusqu'en 1993, contaminant durablement les sols, les eaux et la quasi-totalité de la population de la Martinique et de la Guadeloupe. Aucun procès n'a eu lieu ; l'instruction s'est conclue par un non-lieu. Ceux qui exigent justice sont, eux, réprimés : l'affaire Keziah s'inscrit dans une longue série de mobilisations antillaises durement réprimées, de Chalvet en 1974 aux « 7 d'Océanis ».

Fidèle à cinquante ans de combat pour les libertés démocratiques et contre la répression, aux côtés des travailleurs et des militants de Guadeloupe, de Martinique et de Kanaky, **le Cicr exige** :

- la **relaxe** de Keziah Nuissier et l'abandon de toutes les poursuites engagées contre lui ;
- l'**instruction effective** de ses plaintes et la poursuite des auteurs des violences subies le 16 juillet 2020 ;
- la **reconnaissance et la réparation** des préjudices qu'il a subis ;
- la **vérité et la justice sur le chlordécone** : un procès, la désignation des responsables et la réparation pour les populations contaminées ;
- la fin de toutes les formes de répression contre celles et ceux qui, aux Antilles et dans tous les territoires dits d'« outre-mer », revendiquent leurs droits.

Le Cicr appelle ses adhérents, les organisations syndicales et démocratiques et toutes celles et ceux qui sont attachés au droit de manifester à :

— **être présents au tribunal judiciaire de Paris les 9 et 10 novembre 2026** (parvis du tribunal, 29–45 avenue de la Porte-de-Clichy, 75017 Paris — [heure à préciser]) ;
— adresser des **messages de soutien** à Keziah et à son comité (justiceforkeziah@gmail.com, Instagram @justiceforkeziah), avec copie au Cicr ;
— faire connaître largement l'affaire et diffuser ce communiqué.

Justice pour Keziah ! Vérité et justice sur le chlordécone !

Pour le Comité international contre la répression,
Gérald Fromager, Président — **Miguel Martinez**, Secrétaire

Contact Cicr : 06 79 69 44 17 / 06 03 26 17 73 — bureaucicr@gmail.com
Comité international contre la répression — 87, rue du Faubourg Saint-Denis, 75010 Paris
Défense de Keziah Nuissier : cabinet Arneton Avocats — secretariat@arneton-avocats.com